

Avec L'application mobile

Foire Tg 2000

Foire Tg2000



20 Nov. 7 Déc. 2015 12^{ème} Foire Internationale de LOME Foire de toutes les opportunités

Emportez la foire avec vous partout où vous allez!!!



Design by S&S

N° 464 du 11 Novembre 2015 / Prix: 250 Fcfa

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr
Imprimerie: La Colombe

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

Pour tout renseignement, information ou conseil
contacter le centre d'appel au N° VERT
8201*
* Disponible tous les jours et heures ouvrables

OTR
FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Incident de Mango sur la réhabilitation des aires protégées



Le Ministre André Johnson de l'environnement...

FAURE GNASSINGBÉ DÉCIDE LA SUSPENSION DE L'EXÉCUTION DU PROJET ET EXIGE UNE ENQUÊTE OBJECTIVE

■ L'A.T.E DE NISSAO NAPO SALUE LA DÉCISION ET APPELLE LA POPULATION DE L'OTI ET LE GOUVERNEMENT AU DIALOGUE P.3

■ Les autorités en charge de l'Environnement et des Ressources Forestières ont-elles manqué de délicatesse ?

Secteur de l'électricité

LE TOGO, 1er PAYS DE L'UEMOA EN MATIÈRE DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE SELON LE RAPPORT DOING BUSINESS 2016 P.6

POUR LA DIRECTION DE LA DISTRIBUTION, LES COUPURES ET PERTURBATIONS RÉCENTES AU TOGO NE SONT PAS DU DÉLESTAGE ET VONT ÊTRE REMÉDIÉES

Eglise du christianisme céleste



Paul Bellow Adétola

BELLOW ADÉTOLA, LE PRÉSIDENT AUTOPROCLAMÉ DE L'EGLISE SOMMÉ DE QUITTER LES LIEUX DU SIÈGE PAR LA JUSTICE TOGOLAISE P.2

Eglise du christianisme céleste BELLOW ADÉTOÏA, LE PRÉSIDENT AUTOPROCLAMÉ DE L'ÉGLISE SOMMÉ DE QUITTER LES LIEUX DU SIÈGE PAR LA JUSTICE TOGOLAISE



Paul Bellow Adétola, Président auto-proclamé de l'Eglise du Christianisme Céleste du Togo

Le vendredi dernier la police d'atikoumé avec à sa tête l'officier de police Ayito et accompagné d'un huissier de justice, se sont rendus au siège de l'Eglise du Christianisme céleste sis au quartier dit Sokpanou à Atiéguou. Le but d'un tel déplacement est de faire exécuter une décision de justice à l'encontre du sieur Bellow Adétola de l'Eglise du Christianisme céleste du Togo.

En effet, l'Eglise du christianisme céleste du Togo est en proie à des dissensions depuis quelques années. Le nommé Bellow Adétola, qui d'après les faits qui sont rapportés a usurpé le titre de président, à occupé illégalement les lieux du siège qu'il refuse de céder en dépit des injonctions de la hiérarchie depuis le Bénin. C'est ainsi, que le camp antagoniste a déclenché une procédure judiciaire

contre lui et qui a fini par porter ses fruits.

L'on se rappelle que le problème qui est bien connu des autorités, a été à maintes reprises traité au niveau du ministère de l'Administration territoriale. Mais par des jeux de passe-passe et en connivence avec certains responsables dudit ministère, Bellow a toujours réussi à jouer des tours en refusant de se soumettre à la majorité des fidèles qui ne veulent pas de lui à la tête de l'association. Plusieurs notifications du Saint Siège le ramenant au grade inférieur et ne le reconnaissant pas comme premier responsable de cette Eglise au Togo, pour faute grave, n'ont jamais été respectées par l'intéressé qui use de ses accointances avec certaines autorités pour intimider les fidèles et le camp adverse.

Cette fois-ci, il semble que les carottes sont cuites pour lui et lui sera encore difficile de s'en tirer d'affaire.

Le vendredi dernier avec la visite de l'officier de justice accompagné de la police pour l'expulser des lieux qu'il a frauduleusement occupés, le sieur Bellow a demandé quelques jours de moratoire, le temps d'évacuer ses effets.

Coup de chapeau à la justice togolaise qui est en train de prouver aux justiciables qu'ils peuvent désormais lui faire confiance.

Bellow qui a fait la pluie et le beau temps avec tout ce qu'on lui reconnaît comme actes illégaux et

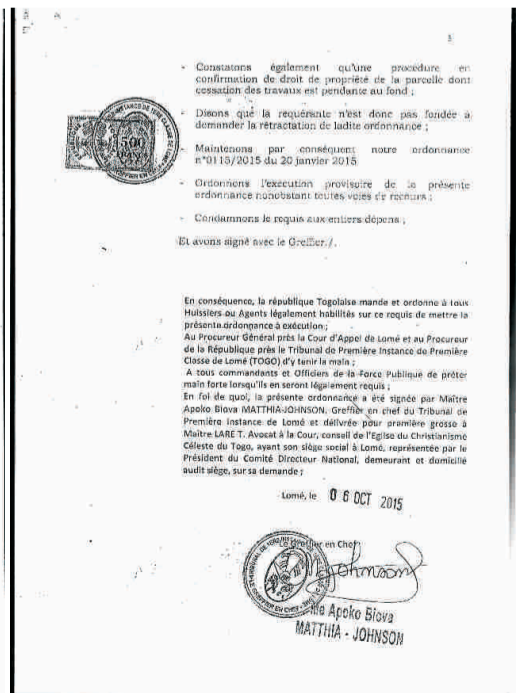
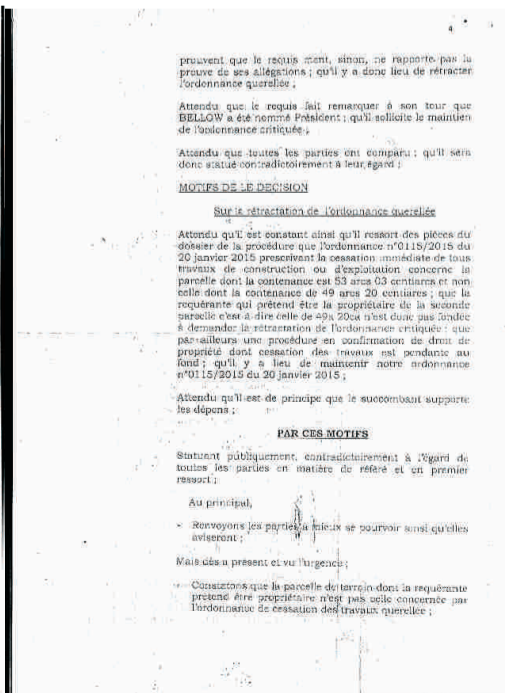
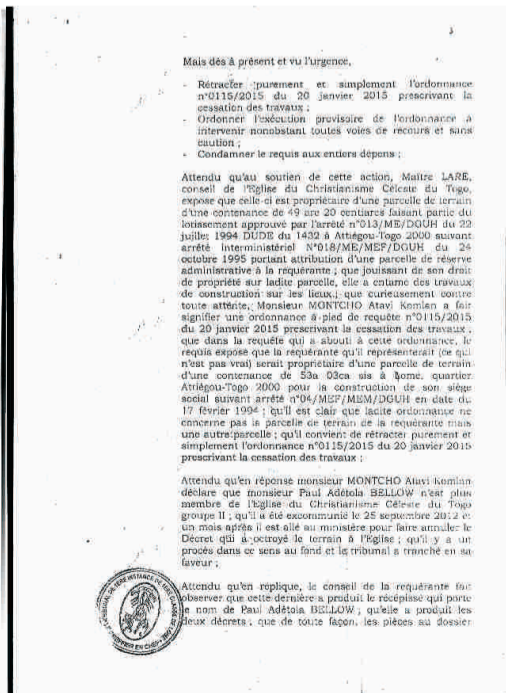
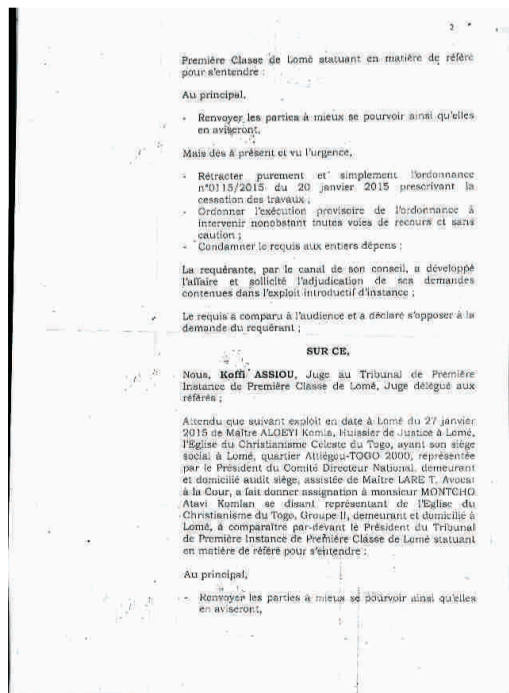
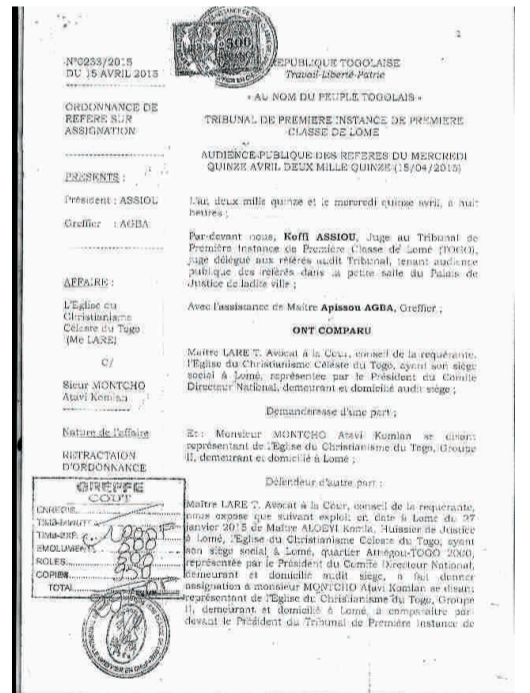
dont la justice et les responsables de l'administration territoriale ont toujours pris, la mauvaise décision de couvrir est rattrapé par son passé sulfureux.

Les témoignages de plusieurs fidèles et autres responsables plus indiqués dans le groupe, indiquent que Bellow n'a jamais été un pasteur. « Il est un batteur de tambour », dit-on.

Avec ce qui vient de se passer, l'on ose croire que l'Eglise du Christianisme céleste va retrouver sa sérénité perdue depuis que Bellow a décidé d'en faire une propriété privée.

L'on espère également que beaucoup de fidèles qui étaient sous son emprise faute de la bonne information comprendront qu'il n'était rien, sauf un usurpateur.

Ounatchin



Incident de Mango sur la réhabilitation des aires protégées FAURE GNASSINGBÉ DÉCIDE LA SUSPENSION DE L'EXÉCUTION DU PROJET ET EXIGE UNE ENQUÊTE OBJECTIVE L'A.T.E JUGE LA DÉCISION SAGE ET APPELLE LA POPULATION DE L'OTI ET LE GOUVERNEMENT AU DIALOGUE

Les 06 et 07 novembre derniers, la ville de Mango a connu des événements malheureux. De violents affrontements entre les forces de l'ordre et certains manifestants hostiles à l'exécution du projet de réhabilitation des aires protégées, ont fait officiellement 05 morts dans les rangs des manifestants et plusieurs blessés. Une réunion de crise convoquée par le chef de l'Etat Faure Gnassingbé, le samedi dernier a pris la décision de suspendre provisoirement l'exécution dudit projet, le temps de procéder à des consultations approfondies qui impliquent les populations.

D'après les informations, tout serait parti de l'appel lancé par une association qui, selon le ministre de l'administration territoriale, n'aurait pas été enregistrée et donc non reconnue comme telle, à manifester contre l'exécution du projet. Cet appel a été entendu, puisque les populations sorties le 06 novembre composées en majorité des jeunes scandaient des slogans hostiles au projet et à la démission du préfet de la localité, le lieutenant-colonel Awadé, ceci en dépit du fait que la manifestation ait été interdite. Dans la journée du 07 novembre, les mêmes jeunes se seraient une fois encore mobilisés pour aller déposer les dépouilles de ceux qui ont malheureusement perdu leur vie dans les événements de la veille, dans les bureaux du préfet, ce qui a une fois encore dégénéré.

Une condamnation ferme des autorités

Depuis lundi dernier jusqu'à ce jour, on note un retour au calme, dû au fait que le chef de l'Etat lui-même s'est impliqué dans la recherche de solution. Déjà, la réunion de crise qu'il a eu à présider les heures qui ont suivi les événements, a décidé la suspension provisoire de l'exécution du projet, tout en condamnant fermement, les violences d'où qu'elles viennent. Des sanctions conservatoires ont été prises à l'encontre des éléments des forces de l'ordre impliqués dans les événements tragiques des 6 et 7 novembre.

Parallèlement, une enquête judiciaire ouverte par les autorités devrait situer les responsables. Le chef de l'Etat, de sources bien informées, a donné des instructions pour que les moyens nécessaires soient mis à la disposition du groupe de travail qui doit procéder à cette enquête. Il a en outre exigé que la transparence soit



Le Ministre André Johnson

de mise afin de punir les éventuels coupables de bavures.

Toutes ces mesures montrent à quel point le chef de l'Etat est profondément préoccupé par ce qui arrive à Mango. D'où la décision de suspension du projet et d'implication des populations concernées à tous les niveaux.

La démarche de Faure Gnassingbé a été saluée par le Parti Afrique Togo Ecologie (A.T.E), qui à travers un communiqué « se félicite de la décision sage qu'a prise son excellence le Président de la République de retirer ledit projet afin que les deux parties puissent trouver un terrain d'entente ».

En quoi consiste en réalité le projet ?

Le projet de réhabilitation des aires protégées n'est pas seulement un projet qui doit se réaliser uniquement au Togo. Débuté en 2012, ce projet concerne également des pays comme le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana et est soutenu financièrement et techniquement par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).

Il s'agit notamment pour ce projet de borner des espaces destinés à la faune et la flore. Ainsi, les populations occupant illégalement ces zones seraient donc priées de se déplacer afin d'y préserver l'écosystème, dans un contexte international de plus en plus dominé par la problématique de la promotion de l'environnement.

De nos jours, le Ghana et le Bénin ont exécuté le projet à 100%, alors qu'au Togo ce n'est pas encore le cas. D'où la nécessité pour le Togo d'aller aussi vite. Au Togo, trois préfectures à savoir Kpandjal,

Kéran et Oti bénéficient du projet. Mais le paradoxe, c'est seulement dans la dernière préfecture, c'est-à-dire l'Oti que des groupes de jeunes restent hostiles au bornage.

Et pourquoi Mango ?

Ce qui arrive aujourd'hui à Mango, nous renvoie dans les années 80 où la politique de protection de la faune dans le milieu avait engendré des abus de toutes sortes commis sur les populations. Expropriations forcées, mesures draconiennes appliquées par l'administration du préfet militaire. Voilà ce qui a conduit de la localité à prendre leur revanche à la faveur de l'arrivée du vent de l'Est (Démocratie) dans les années 90, en occupant tout ce qui leur avait été pris, et même au delà. La conséquence d'un tel comportement a été la compromission du milieu naturel des animaux. Aujourd'hui le temps est venu pour remédier à cette situation, d'où le projet de renforcement du rôle de conservation du système national des aires protégées du Togo.

La responsabilité des autorités du ministère de l'environnement

et des ressources forestières

Lorsqu'on remonte à l'histoire, on se rend compte que Mango a toujours connu des situations de tension lorsqu'il s'agit de la faune. Les responsables du ministère de l'environnement et des ressources forestières se devraient d'être méticuleux et prendre les dispositions pour essayer de communiquer au maximum avec la population et particulièrement ceux qui s'estiment « agressés » par le projet. Visiblement, un travail de fond n'a pas été fait. Pourquoi ? On ne saura le dire. Mais si en est arrivé là aujourd'hui, la question de la compétence même de ceux qui ont en charge la direction des Eaux et forêts dans le pays se pose.

C'est pourquoi, en plus des mesures prises par le gouvernement à travers les instructions du chef de l'Etat, le ministre André Johnson a l'obligation de réorganiser son ministère pour mettre à ses côtés ceux qui ont de la vision et d'initiatives.

Tchaboré

COMMUNIQUE DU PARTI AFRIQUE TOGO ECOLOGIE, A.T.E

Depuis quelques jours, le parti Afrique Togo Ecologie, a suivi avec une attention particulière la révolte des populations de la préfecture de l'Oti face au projet de réhabilitation de la Faune des rives du fleuve Oti dont malheureusement, le pic s'est révélé tragique entre ces populations et les forces de l'ordre le vendredi, 06 et samedi, 07 novembre 2015 causant ainsi des morts d'Hommes.

Devant cette situation où nous déplorons 5 morts selon le communiqué officiel, le parti Afrique Togo Ecologie présente ses sincères condoléances aux familles éplorées d'une part et sa compassion aux blessés d'autre part et se félicite de la décision sage qu'a prise son Excellence le Président de la République de retirer ledit projet afin que les deux parties puissent trouver un terrain d'entente.

L'A.T.E., fidèle à sa philosophie de Non-violence exhorte les différents acteurs impliqués dans ce projet de mettre les populations des localités devant abriter ce projet de réhabilitation au centre de toutes les actions qui devront être

engagées dans l'avenir.

En effet, nul ne doit ignorer les avantages que procurent la faune et la flore ne serait-ce par le biais de l'Ecotourisme pour les riverains d'une part et d'autre part pour le pays tout entier sans oublier l'équilibre écologique que cela présente pour la planète.

En somme, pour des dossiers aussi sensibles que sont l'installation et la réhabilitation des faunes et flores il faut de bonnes études de faisabilité tant en amont et qu'en aval avec l'implication des bénéficiaires, seules possibilités de réussite et d'appropriation desdits projets.

L'A.T.E. qui fait de la préservation de la biodiversité son fer de lance, exhorte le Chef de l'Etat à faire entreprendre des démarches d'études de faisabilité par anticipation dans les localités abritant les faunes et flores pour qu'à l'avenir de telles situations ne se reproduisent plus dans notre pays

Fait, à Lomé, le 09 novembre 2015

LE DELEGUE NATIONAL

Irénée Nissao NAPO

«DÉSŒBÉISSANCE CIVILE, MASCARADE ÉLECTORALE, COUP D'ÉTAT CONSTITUTIONNEL, HOLD-UP ÉLECTORAL, SCORE SOVIÉTIQUE, BOYCOTT...», SONT LES TROUVAILLES DES DÉMO-IDIOCRATES AFRICAINS ! (Par Dr David IHOU)

En parcourant les constitutions du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Burundi, du Rwanda, du Burkina Faso de la RD Congo, je n'ai vu nulle part, qu'un scrutin organisé dans ces pays, doit voir la participation d'un certain pourcentage d'électeurs avant que le scrutin ne soit validé ! Je n'ai vu nulle part non plus, que les Présidents de ces pays n'ont pas le droit de consulter leurs peuples sur les questions constitutionnelles et institutionnelles !...

Je constate également que ce sont tous des pays francophones !

Du Burkina Faso au Congo, les démo-idocrates brûlent leur Parlement, leurs commerces, leurs hôtels, tuent et blessent leurs populations jeunes, font des soi-disant insurrections pour faire partir leurs dirigeants, alors que c'est plus intelligent et moins coûteux de battre, en se mettant ensemble, dans un front commun sérieux de l'opposition, le Président sortant ! On l'a démontré au Togo, en 1994, quand deux partis seulement, le CAR et l'UTD, à eux deux seuls, ont obtenu la majorité absolue aux législatives de cette année-là, en battant le tout puissant parti RPT du tout puissant général Gnassingbé EYADEMA ! N'eût été l'ego surdimensionné des deux dirigeants de ces partis, EDEM KODJO et Yaovi AGBOYIBO, jamais EYADEMA ne serait réélu en 1998 à la présidentielle, et si ces deux leaders avaient bien gouverné le pays, avec un gouvernement d'union de l'opposition togolaise, jamais Faure Gnassingbé ne serait probablement Président du Togo aujourd'hui !...

En Côte d'Ivoire, l'opposition à Alassane OUATTARA, a mordu la poussière, au lieu de respecter « la mémoire » de leur leader Laurent Gbagbo, qui avait obtenu 46 % des suffrages à la présidentielle de 2010, et qui aujourd'hui croupit dans une prison de la CPI à la Haye ! Divisés et boycottés, les démo-idocrates ivoiriens ont vu Alassane Ouattara les corriger avec un score sans appel de près de 84 % au premier tour ! Qui dit mieux ?

Au Congo Brazzaville, Denis Sassou NGUESSO a gagné son pari et mis à genoux les démo-idocrates congolais qui n'ont pas fait campagne pour le NON au référendum constitutionnel, et qui ne parlent que de boycott, de mascarade électorale, de coup d'Etat constitutionnel, pendant que le Président pulvérise le score de près de 90 % de OUI !

Pour eux, le scrutin n'est pas crédible, et ils attendront sûrement l'an 3333 avant que les

scrutins soient crédibles dans leur pays !..

En Guinée, Alpha Condé a donné des fessées mémorables à son poursuivant immédiat de l'opposition, Cellou Dalein Diallo, avec un score de 57 % des suffrages exprimés, dès le premier tour ! Pourtant, l'opposant avait obtenu 44 % au premier tour, il y a cinq ans, mais sa bétise impardonnable de s'allier avec le bourreau du stade du 28 septembre, Dadis Camara et une certaine réussite de la gestion des 5 ans d'Alpha CONDE ont vu s'envoler les rêves du Peuhl !

Au Togo, le démo-idocrate Jean-Pierre Fabre, le chef de file de l'opposition, ne s'en sort qu'avec 33 % des suffrages, au scrutin du 25 avril dernier, pulvérisé par Faure Gnassingbé (57 %), mais il s'était autoproclamé « Président élu » du Togo, et a gesticulé des semaines et des semaines, avant de reprendre le chemin du Parlement, la queue entre les jambes ! Un « Président-député sur les bancs de l'hémicycle » ! Avez-vous jamais entendu pareille ineptie depuis que le monde est monde ?

Au Burkina FASO, les « Hommes Intègres » ont fait tuer et blesser au moins 300 de leurs compatriotes depuis octobre 2014, tout simplement parce que Blaise Compaoré voulait modifier la Constitution, par un référendum national, pour bien sûr, se maintenir au pouvoir, et c'eût été intelligent que le peuple burkinabè se lève, comme un seul homme, pour dire un NON massif (au vote) à son dessein ! Ce peuple serait alors « fier » d'avoir donné une leçon de démocratie à toute l'Afrique francophone ! Mais ils sont « fiers » d'avoir tué une cinquantaine des leurs et d'avoir blessé 300 autres ! Combien de ces blessés sont morts par la suite, chers frères burkinabè ?

Au Burundi, les démo-idocrates sont nombreux et ils continuent à se tuer bêtement pour un troisième et dernier mandat de Pierre Nkurunziza. Souhaitons leur moins de morts et disons leur que les martyrs, nous on ne croit pas un mot du concept ! Quand tu es mort, tu es mort et fini... et c'est bête de mourir pour un dernier mandat de quelqu'un !

Au Rwanda, Kagame ne regarde ni les USA, ni la France, ni la Belgique... Il prépare tranquillement un référendum pour un troisième mandat éventuel et c'est son peuple seul qui a droit à la parole !

Les démo-idocrates africains sont devenus fous avec la limitation des mandats...

Aux USA, la limitation des mandats du Président n'est formalisée qu'en 1956 ; En France, c'est sous Sarkozy et Chirac que la

(Suite à la page 5)

SANTÉ

AVC CONNAÎTRE LES SIGNAUX D'ALERTE

Connaître les symptômes de l'AVC et réagir rapidement

La survenue d'un accident vasculaire cérébral constitue une véritable urgence. La connaissance des premiers symptômes permet de réagir au plus vite. Les premières heures suivant un AVC sont capitales, elles peuvent limiter l'extension des lésions cérébrales et ainsi la gravité des séquelles.

Bien que les symptômes varient en fonction de la localisation de la lésion et de la superficie de la zone affectée, on peut dresser quelques traits communs aux premiers signes des AVC. Survenant brutalement, parfois durant le sommeil, ces symptômes peuvent apparaître de manière brutale ou au contraire s'affirmer en quelques minutes ou quelques heures.

Parmi les symptômes les plus courants, on note :

- Une faiblesse musculaire ou un engourdissement du visage, d'un bras ou d'une jambe. Fréquemment, on constate une paralysie du bras et de la jambe d'un même côté (côté en fait opposé à celui de la lésion cérébrale) ;
- Des troubles visuels qui peuvent se manifester de différentes manières : perte d'une moitié du champ visuel, identique pour les deux yeux (hémianopsie), perte de la vision d'un oeil (amaurose) ou des deux, ou doublement de la vision (diplopie) ;
- Des difficultés de langage se traduisant par l'impossibilité d'articuler correctement (dysarthrie), impossibilité de parler (aphasie), mauvaise expression ou compréhension des mots ;
- Des pertes de sensibilité (contact, chaleur, douleur non perçues) allant du simple engourdissement à l'anesthésie d'une partie du corps ;
- Maux de têtes inhabituels et très violents sans cause apparente, accompagnés de nausées ;
- Perte d'équilibres, chutes, vertiges, manque de coordination des mouvements, etc.
- Et parfois troubles de la conscience, de la somnolence au coma.

Si vous-même ou l'un de vos proches présentent de tels signes, sachez réagir promptement en appelant le 15 !

Des millions d'AVC non détectés

Présentés lors du congrès annuel de l'American Stroke Association, les résultats de l'équipe du Pr. Adams ont fait sensation. Selon leurs travaux, des accidents vasculaires cérébraux "silencieux" seraient extrêmement communs, touchant près de 4 % de la population américaine.

Ces lésions silencieuses constitueraient ainsi des amas de cellules nécrosées dans le cerveau mais dont la localisation n'entraînerait pas la survenue de symptômes propres aux AVC. Cependant, les auteurs soulignent que le terme silencieux ne convient que modérément car l'accumulation de tels phénomènes peut entraîner à plus ou moins long terme des pertes de mémoire, des troubles du comportement et des difficultés de coordination et d'équilibre. Ils constitueraient également des signes d'alerte d'accidents vasculaires cérébraux constitués.

Ces estimations sont basées sur deux enquêtes regroupant des scanners cérébraux de près de 5 500 Américains.

La prévalence de ces lésions cérébrales serait faible avant 30 ans mais doublerait ensuite tous les 10 ans. A l'âge de 70 ans, une personne sur trois en serait victime chaque année. Si ces résultats sont corrects, ils signifient que seulement 3 % des accidents vasculaires cérébraux ont été diagnostiqués aux Etats-Unis en 1998.

Jusqu'à maintenant, la recherche de telles lésions n'était pas pratiquée de manière routinière lors des scanners. Doit-on généraliser ce type de dépistage ? Sur quel type de population ? Un traitement prévenant la survenue d'accidents moins silencieux doit-il être mis en oeuvre ? Autant de questions auxquelles il semble aujourd'hui difficile de répondre, même si compte-tenu de l'enjeu, les chercheurs ont désormais souligné que seul le haut de l'iceberg est actuellement pris en compte.

Sources : Communication lors de la réunion annuelle de l'American Heart Association

Lu sur le net !

Danser pour booster son plaisir (Suite et fin)



Le plaisir de laisser tomber les masques

La séduction est au cœur des préambules de nos rencontres de corps à corps. Se plaire, lui plaire, jouer les enjôleuses, les libéré(e)s, minauder ou dominer... Ces jeux de rôle sont éminemment plaisants et ludiques pour faire monter la température. Toutefois, le danger peut être une difficulté à laisser tomber nos masques, une fois rendu au cœur de l'intime et des ébats érotiques. Or, on sait aujourd'hui que l'orgasme va de pair avec notre capacité à nous abandonner et à lâcher le contrôle.

En danse thérapie, les masques tombent : "Dans cette pratique, il n'y a pas de miroir, seulement le plaisir de ressentir de vibrer, de s'éclater, et de rencontrer l'autre" explique France Schott Billmann, psychanalyste et danse thérapeute. Libéré de l'image extérieure de lui-même, le danseur est entraîné dans le rythme. Dès lors, le corps se transforme. A celui étranger qu'on habite difficilement se substitue celui plus léger, dynamique et joueur qui s'ébroue sur le parquet... et sous les draps !

En pratique : Dans l'Atelier du geste rythmé dédié à l'expression primitive, le corps se libère du carcan du moi habituel, au travers de figures archétypales, comme par exemple le guerrier ou l'amoureuse.

Accorder ses rythmes pour l'union

Certains problèmes sexuels peuvent provenir aussi de la méconnaissance de nos rythmes sexuels ou de nos difficultés à nous "accorder" ensemble justement. Trop d'empressement ou de frénésie, quand l'un réclame de la lenteur et l'autre une accélération... et nous nous figeons dans des attitudes qui peuvent générer du mal-être et des ressentiments, entravant ainsi la relation et plus encore nos ébats. Le plaisir n'est pas au rendez-vous.

Repérer ses propres rythmes permet de mieux se connaître et donc de dialoguer avec l'autre plus librement : un atout important dans l'échange érotique. Dans la danse des 5 rythmes, une pratique de danse thérapie créée par l'artiste américaine Gabrielle Roth, la proposition est d'explorer ensemble les différents rythmes, à savoir Fluide, Staccato, Chaos, Lyrique, et Quiétude qui habitent notre corps. L'enchaînement de ces rythmes crée une vague d'énergie, qui pourrait s'apparenter à celle qui nous traverse lors d'une rencontre érotique : le Fluide pour des préliminaires tout en rondeur ; le Staccato, une montée d'énergie qui vient du bassin, le feu ; le Chaos, le lâcher prise de l'orgasme ; le Lyrique, une envolée du cœur, et la Quiétude, cette paix qui nous envahit après l'union.

En pratique : Chacun met son corps en mouvement librement pour explorer les différents rythmes. Des mouvements en cercle, puis plus toniques, puis presque une transe, puis léger, et enfin méditatif, se partagent dans la rencontre ou en solo. L'affirmation de soi et l'union consciente avec l'autre s'élaborent à chaque mouvement. La sensation de liberté provient de la capacité à prendre refuge dans notre propre rythme.

Catherine Maillard
A suivre

INTERVIEW N°1 DU DIRECTEUR DU CETEF-LOME

Monsieur le Directeur, cette fin d'année rime avec un événement toujours très attendu : la 12ème Foire Internationale de Lomé qui se tient sur le site du CETEF-LOME. L'édition de cette année qui se tiendra du 20 novembre au 07 décembre sera couplée de la 4ème Foire Régionale de l'Intégration de l'UEMOA et d'un salon. A moins d'un mois du démarrage de cette grande exposition comment vont les préparatifs ?

Au Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé (CETEF-LOME), nous mettons tous les moyens possibles pour la réussite de la 12ème Foire Internationale de Lomé (FIL). C'est dans cette vision que nous nous mettons en quatre pour qu'elle soit la meilleure que nous ayons organisé. Tous les départements travaillent d'arrache-pied pour la réussite de cette édition qui sans nul doute comblera les attentes de tous. La 4ème Foire Régionale de l'Intégration de l'UEMOA sera abrité par le CETEF-LOME qui cette année fête ses 30 ans.

Quelles sont les importantes innovations que connaîtra la Foire Internationale de Lomé cette année ?

Cette année, il y a des innovations que nous avons apporté notamment l'attribution désormais annuelle de thèmes à chaque édition de la FIL et le thème retenu pour l'édition de cette année est « Energies renouvelables : sources de progrès et de développement durable ». L'objectif général, c'est d'accompagner la politique nationale en matière de développement et en particulier le soutien aux actions de



Johnson Kuéku-Banka, Directeur du CETEF

préservation de l'environnement, de promotion et de vulgarisation des énergies renouvelables. Aussi cette année la FIL accueille-t-il un nouveau « bébé » élément clé des innovations de cette année qui est une application mobile dont nous avons fait le lancement le 17 septembre 2015. Dénommée « Foire2000 », disponible sur « Play store et Appstore », elle permettra à tous d'avoir la FIL en poche c'est-à-dire avoir toutes les informations concernant l'organisation de la 12ème FIL.

Que promettez-vous aux acteurs de la FIL (Partenaires, Exposants et visiteurs ?

L'édition de cette année va connaître la poursuite des séances B to B. Par ces rencontres, la Foire Internationale de Lomé permet aux entreprises participantes d'être

(Suite à la page 7)

«DÉSŒBÉISSANCE CIVILE, MAÏSCARADE ÉLECTORALE, COUP D'ÉTAT CONSTITUTIONNEL, HOLD-UP ÉLECTORAL, SCORE SOVIÉTIQUE, BOYCOTT...» (Suite)

limitation des mandats de l'Exécutif tente de prendre corps, c'est-à dire, il y a moins de 20 ans ! En Allemagne, Angela Merkel en est à son troisième mandat, et peut en briguer un quatrième si elle veut et si le peuple Allemand l'adopte... et c'est le pays co-fondateur de l'Union Européenne... En Angleterre, le Premier ministre peut faire 2, 3, ou 4 mandats s'il est réélu ; au Luxembourg, cofondateur de l'UE, le mandat de l'Exécutif n'est pas limité... A Singapour, indépendant en 1963, le Premier ministre Lee Kuan Yew est resté 31ans au pouvoir, et est décédé récemment à 91 ans, après avoir transformé l'île en paradis terrestre !

D'où vient alors cette nouvelle trouvaille des démodocrates africains qui

peuvent tuer 600 de leurs compatriotes pour un dernier et troisième mandat de leur dirigeant ? Si le dirigeant n'est pas bon, il faut le dégager par les urnes dès la fin de son premier mandat, et ne pas attendre son deuxième et dernier mandat pour gueuler ! C'est ce que les français ont fait avec SARKOZY, et c'est ce que les américains ont fait avec JIMMY CARTER. Il ne faut pas attendre 27 ans comme les burkinabé et dire qu'on est fier parce qu'on vient de dégager Blaise Compaoré, avec 300 morts et blessés et des dégâts matériels énormes !

« Mème les moutons ne regardent pas tous dans la même direction », dit un adage. Il y a des pays où le mandat est limité à deux et il y en a d'autres où il n'y a pas

de limitation de mandats ! Seul le peuple peut le signifier, et c'est par référendum national, et une constitution n'est pas une tombe ! Elle peut être révisée à tout moment, selon la volonté du peuple, et on ne peut connaître la volonté du peuple sans le consulter ! L'une des plus grandes démocraties au monde, les USA, ont révisé leur Constitution déjà 27 fois depuis leur indépendance ! Alors, démo-idocrates du monde entier, réveillez-vous !...

Pardon, et ne me dites pas que les élections ne sont pas transparentes en AFRIQUE... sinon, attendez l'an 3333 pour aller aux élections...

Dr David IHOU, consultant en Géopolitique et Stratégie sécuritaire

Secteur de l'électricité

LE TOGO CLASSÉ PREMIER PAYS DANS L'ESPACE UEMOA EN MATIÈRE DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE PAR LE RAPPORT DOING BUSINESS 2016

POUR LA DIRECTION DE LA DISTRIBUTION, LES COUPURES ET PERTURBATIONS RÉCENTES AU TOGO NE SONT PAS DU DÉLESTAGE ET VONT ÊTRE REMÉDIÉES

Le rapport 2016 de Doing Business en matière de fourniture du courant électrique vient d'être publié. Et c'est le Togo qui prend la première place en matière de raccordement de l'électricité dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain.

En effet, ces dernières années le Togo a fait d'énormes progrès en matière de fourniture de l'électricité en dépit de l'environnement mondial difficile dans le secteur. Au moment où certains pays peinent à juguler le problème de délestage, le Togo multiplie des efforts avec le soutien de ses partenaires pour doter plusieurs localités du courant électrique.

Ces efforts devraient se poursuivre selon le chef du gouvernement Sélom Klassou, qui dans son discours de politique général devant les députés le 29 juin dernier a laissé entendre que l'ambition pour le Togo était de relever le taux d'accès à l'électricité à 40% d'ici 2018.

Au Togo, le gouvernement n'a voulu laisser de coins sans électricité, car conscient qu'une garantie d'accès à l'électricité permettrait la réduction de la pauvreté, les inégalités, et stimulerait la croissance. Ainsi, l'accent a été mis sur le projet d'électrification rurale qui est à ce jour très avancé. Tous les chefs-lieux des régions et chefs-lieux des préfectures ont désormais de l'électricité et l'Etat envisage l'étendre pour bientôt à tous les chefs-lieu de préfectures, si l'on en croit au discours de politique générale du premier ministre actuel.

Dans l'une de ces déclarations, le Directeur général Djétéli Glandé, a laissé entendre que la CEET



Tchapou Kossi, Directeur de la distribution de la CEET

dont il est le premier responsable à l'obligation de faire en sorte que « l'électricité soit un vecteur de l'économie et du développement », une manière de s'inscrire dans la vision du chef de l'Etat pour qui, l'énergie électrique constitue un axe primordial pour la modernisation du Togo.

D'après les chiffres fournis par la CEET, c'est environ 73 735 000 000 fcfa qui ont été prévus pour des chantiers sur divers projets prioritaires en vue de rendre accessible l'électricité de qualité aux populations togolaises.

Pourquoi alors les coupures et perturbations de la fourniture de l'énergie électrique ces derniers temps ?

Depuis quelques temps, les perturbations sont enregistrées dans la fourniture du courant électrique à Lomé et dans beaucoup d'autres localités sur toute l'étendue du territoire. La question de savoir pourquoi ces perturbations et coupures revient à chaque fois au sein de la population qui pointe du doigt et ceci à juste titre la société en charge de la distribution de l'énergie électrique qu'est la CEET.

A cette question, le directeur de la distribution, Tchapou Kossi explique clairement que cette situation n'est pas un délestage comme le font croire certains citoyens.

Il existe différents types de coupures non comprises, les coupures pour panne du réseau, les coupures pour blackout (c'est la disparition de la tension due à un problème chez le fournisseur, par exemple le Ghana ou le Nigéria) et les coupures pour travaux, explique-t-il.

Ainsi, l'une des causes des coupures ces derniers temps est relative aux piochages de câbles pour les travaux d'infrastructures (l'exécution des travaux d'infrastructures impliquant les fouilles sur les chaussées : construction de routes, poses de canalisation d'eau, poses de tuyaux pour la fibre optique, etc.). De janvier à ce jour l'on estime à plus de 120 piochages sur les lignes de la CEET, par les entreprises intervenant dans les travaux d'infrastructures. Ce qui cause du tort aux clients et à la population.

Autres causes, selon la direction de la distribution : les coupures qui proviennent du

fournisseur en raison des travaux de réhabilitation de ses lignes, et les Problèmes de coordination des relais de protection entre la CEB et la CEET.

D'après les explications, pour éviter des avaries sur leurs transformateurs, la CEB a réglé ses relais de protection à un niveau jugé trop sensible par la CEET. Le défaut sur une ligne de la CEET entraîne le déclenchement du transformateur de la CEB mettant ainsi hors tension toutes les lignes CEET que ce transformateur alimente.

Les conditions atmosphériques font parti aussi des causes de ces perturbation de fourniture électrique. Les orages peuvent parfois perturber le réseau électrique aérien de la CEET, causant ainsi des coupures d'électricité, explique le directeur de la distribution.

L'exemple des 03 et 5 novembre dernier, où les coupures sont intervenues dans Lomé et ses environs en est une illustration des problèmes rencontrés par la CEET. Tchapou Kossi, explique qu'elles sont essentiellement dues à l'indisponibilité et aux décrochages des groupes de ContourGlobal en raison des travaux d'entretien.

Des mesures prises pour y remédier à la situation

Le ministre de tutelle et les responsables de la CEET, conscients de l'importance du courant électrique dans les activités des togolaises ont pris des mesures pour éviter ces coupures. La réunion du 19 octobre dernier à l'initiative du ministre Abla Bidamon des Mines et de L'Energie s'inscrit dans le recherche des solutions à ces coupures.

A la suite de la dite réunion,

les instructions ont été données. La CEET et la ont trouvé des voies appropriées pour parer au plus pressant.

Il s'agit des retouches des réglages sur les relais de protection de la CEET et de la CEB.

Une autre initiative prise par la CEET, c'est la commande des relais numériques qui sont plus précis pour remplacer les relais électromécaniques actuels. Selon le Directeur de la distribution, ces nouveaux relais pourraient être installés à partir du 15 novembre prochain.

En outre, toujours sur l'initiative du Ministre de Tutelle, des courriers d'information sur les piochages des câbles ont été transmis aux différents Ministères dont les services sont impliqués dans le piochage des câbles. Il s'agit, notamment du Ministère des Infrastructures et des Transports, Ministère des Postes et de l'Economie Numérique, le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie.

Au niveau de la communication, des dispositions sont prises pour informer les clients sur les coupures d'électricité ou les perturbations de la fourniture de l'énergie électrique sur les médias, notamment les télévisions, les radios et les journaux.

Par ailleurs, au niveau des coupures programmées pour la maintenance et le raccordement des nouveaux ouvrages, la CEET reste attaché aux dispositions du Contrat de Performance et du Règlement Technique de Distribution en informant les clients sur les médias 48 heures d'avance.

LM

Gestion des catastrophes naturelles LES PAYS DE LA CEDEAO EN ATELIER DE CONSULTATION À LOMÉ

Selon les données statistiques les plus récentes de la stratégie internationale des

Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes, les sécheresses et les inondations ont affecté plus de 34 millions de personnes sur l'ensemble du continent africain (dont

19 millions en Afrique de l'ouest) rien qu'en 2012.

C'est pour trouver des solutions à cette situation que ce se tient depuis lundi à Lomé, un atelier de consultation régionale sur les inondations, la gestion des risques de

catastrophes, l'observation, le suivi, les politiques et le plan d'action de la CEDEAO. Les initiateurs de la rencontre veulent consolider les initiatives en cours de réalisation et les acquis en matière de prévention des risques et de gestion des inondations dans l'espace CEDEAO.

La cérémonie d'ouverture a connu la présence du ministre de l'environnement, André Johnson, de la Représentante de la Banque Mondiale au Togo, Joelle Businger, de la représentante résidente du PNUD au Togo, Kardhiata Lo N'Diaye, du Représentant permanent de la CEDEAO au Togo, Garba Lompo, et les délégués venus des pays de l'espace.

La rencontre de Lomé sera une occasion d'enclencher dans les Etats de la sous-région une lecture commune du plan d'action de la CEDEAO dans ses priorités et le cadre de Sendai 2015-2030 de réduction des risques de catastrophes que la communauté internationale s'est dotée en mars 2015 au Japon.

La représentante résident du système des

nations unies au Togo a rappelé la récurrence de ces aléas au cours de la décennie 2000, qui pour elle, a causé outre les pertes en vies humaines, d'important dégâts matériels et pertes économiques estimés à plusieurs millions de dollars américain.

Au Togo, l'évaluation post catastrophe des dommages, pertes et besoins de reconstruction suite aux inondations de 2010 conduite par la commission mixte Gouvernement-Système des Nations Unies-Banque Mondiale et société civile a recensé 82767 hectares de cultures dévastées, 3947 maisons inondées et 21 décès. Le cout des dégâts et pertes a été estimé à environ 17 milliards de franc CFA et celui des besoins de relèvement et de reconstruction à près de 20 milliards soit environ 40 millions de dollars.

L'impact de ces inondations sur l'économie nationale a occasionnée la baisse du taux de croissance du produit intérieur brut de l'ordre de 0.02% par rapport aux prévisions.

Une situation qui a amené les autorités togolaise à prendre des mesures allant dans le sens de la gestion et la prévention de ces catastrophes naturelles.

Entres autres mesures, le mécanisme national d'alerte précoce aux inondations, la collaboration multi-intervenants de réduction des risques de catastrophes, etc.

Cette expérience togolaise sera prise en compte dans la recherche des solutions dans l'espace CEDEAO.

Un document dans lequel seront compilés plusieurs suggestions et stratégies est attendu.

Charles Djade

INTERVIEW N°1 DU DIRECTEUR DU CETEF-LOMÉ (Suite)

en contact direct avec d'autres entreprises pour discuter affaires et nouer des partenariats. Durant une demi-journée, les opérateurs économiques qui y seront inscrits iront dans une grande salle discuter de leurs produits et services, leurs disponibilités, les conditions de transactions et les formes de partenariat à mettre en place entre eux afin de maximiser leur présence à la foire. La participation aux séances B to B permettra le rapprochement des partenaires financiers et commerciaux, la rencontre de nouveaux partenaires d'affaires étrangers, selon leurs besoins, la signature des contrats d'affaires, la mise en place des contrats de représentation ou de distribution. Il faut noter que tout cela se passera au cours des activités inscrites à la Foire Internationale de Lomé. Il ne faut pas oublier les activités festives des 30 ans du CETEF que nous mettons dans notre liste des surprises pour 2015.

Le réaménagement des voies desservant le CETEF sera-t-il terminé avant le

début de la Foire ?

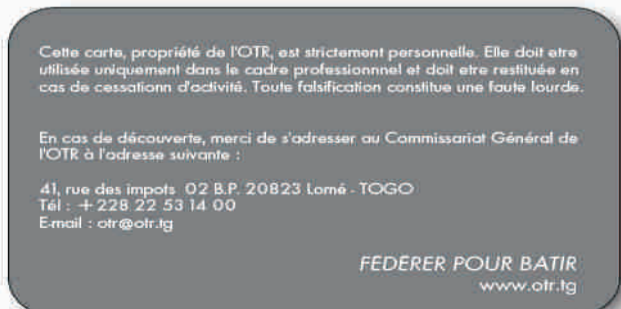
Dieu merci nous avons des voies praticables car nous pouvons tous le constater que le réaménagement va bon train. Les voies venants de l'aéroport GNASSINGBE Eyadema et celle de la Fédération Togolaise de Football sont je dirais presque terminés. Donc nous pouvons nous en réjouir sur l'avancé énorme de ces voies.

Quel sera l'impact de ces voies, une fois réaménagées, sur les activités du CETEF, notamment la Foire qui se tiendra dans moins d'un mois ?

Une fois ces voies réaménagées, le trafic sera plus fluide et l'arrivée sur le site de la Foire sera plus agréable à tous et cela permettra la libre circulation des biens et des personnes. Quoi qu'il en soit, méfiance et bonne conduite s'imposent à tous pour qu'aucun incident fâcheux ne survienne. La vie de chacun compte beaucoup pour nous.

La rédaction

PORT OBLIGATOIRE DE BADGE AUX BUREAUX DES DOUANES A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2015



**Pour tout renseignement,
composer le 8201**

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE BADGE

Une copie légalisée de l'agrément du commissionnaire en douane agréé

Une copie du contrat de travail ou du livret d'assuré à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale de chaque bénéficiaire

Un formulaire de demande dûment rempli

Une quittance attestant du paiement des droits d'établissement des badges



COMMUNIQUE

La 12ème Foire Internationale de Lomé arrive à grand pas. Opérateurs économiques du domaine des énergies renouvelables, vous êtes spécialement invités à partager à la 12ème Foire Internationale de Lomé qui se déroulera du 20 Novembre au 7 Décembre 2015 au Centre Togolais des Expositions et Foire de Lomé (CETEF-LOME) et dont le thème porte sur :

:« **Energies renouvelables : Sources de progrès et de développement durable** ».

Une réduction spéciale vous sera accordée. Saisissez cette Opportunité.

Pour toutes informations utiles relatives à votre participation, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Tel : (00228) 98 77 08 13

E-mail : ceteflome@cetef.tg

Site Web : www.cetef.tg

CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOME "TOGO 2000"

BP 10056 Lomé - Togo

Tél:(00228) 22 26 40 31 / 22 35 07 27 Fax:(00228) 22 26 17 54

Site web: www.cetef.tg E-mail: ceteflome@cetef.tg